

CHARTRE ANTI-GASPI



Quotidiennement, nous constatons l'attention que vous portez à l'anti-gaspi.

Nous avons cherché un moyen de vous soutenir dans votre démarche en y participant.

Désormais, nous accordons une remise aux clients prenant leurs pains, baguettes et pains spéciaux sans emballage.

La **remise de 0.02€** sera effectuée **selon les règles suivantes :**

- Pains, baguettes, pains spéciaux et viennoiserie **emportés sans emballage** ou avec votre propre sac.
- La remise correspondra au **nombre de sac économisé** (commandes non comprises).

La direction
Fait le 1er janvier